



COMPTE RENDU GT CNAS 14 FEVRIER 2018

Les représentants du personnel et le secrétariat général ont échangé lors de ce groupe de travail sur le thème de la restauration. Le SG a rappelé les modalités de mise en œuvre de la politique de restauration et présenté la situation actuelle.

Au niveau ministériel, le SG finance l'ensemble des solutions de restauration sur le budget de l'action sociale ministérielle. Les directions à réseaux (pour grande partie la DGFIP) financent les restaurants dont elles ont la tutelle sur leur budget propre.

La majorité des 227 restaurants sont gérés par des associations. Elles sont financées par le produit des ventes, des subventions directes et indirectes de la direction de tutelle et de la part du secrétariat général.

En 2017, 12 structures de restauration ont fermé.

Pour l'UNSA CFTC, ces fermetures correspondent à une régression sociale. L'accès à une restauration collective de qualité et de proximité pour tous les agents du ministère est une question de service public. La restauration collective participe à la qualité de vie au travail et doit répondre à des questions de santé publique. Pour l'UNSA CFTC, la restauration collective ne peut pas être appréhendée exclusivement par un prisme comptable.

Ainsi, les agents qui s'investissent dans les associations des restaurants financiers travaillent pour le collectif professionnel du ministère. Dans ce contexte, leur investissement doit être facilité (formations), reconnu et valorisé. Force est de constater que dans les faits ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Sur ce sujet le SG n'a apporté aucune réponse.

Pour 2018, 48 structures font l'objet d'un diagnostic pour déterminer leur viabilité. (liste en annexe).

Il ressort des échanges que les diagnostics engagés localement ne se font pas dans le cadre d'un dialogue social apaisé. Les fiches d'analyses élaborées au niveau national ne

semblent pas être utilisées pour tous les sites concernés. Les membres des CDAS sont la plupart du temps mis devant le fait accompli sans explication autre que l'argument budgétaire. Les diagnostics faits par l'administration ne sont pas présentés en CDAS. Les directions locales (en majorité DDFIP et DRFIP) ne recherchent pas systématiquement de solutions alternatives pour conserver des restaurations collectives.

Pour l'UNSA CFTC le sujet majeur de la restauration collective au ministère est la gouvernance budgétaire. Le SG et le bureau RH2C de la DGFIP disent travailler ensemble. Toutefois, sur le plan local les directeurs qui n'ont pas une « fibre sociale » ont compris tout l'intérêt de faire basculer les agents de la restauration collective aux titres restaurant dans un contexte budgétaire contraint. Localement ils n'ont plus à assumer des dépenses relatives à ce poste, les titres restaurant étant pris en charge par le SG.

Au final, sur le plan des finances publiques, la mise en place de titres restaurant devient plus coûteuse que la restauration collective.

Pour l'UNSA CFTC, la fermeture d'une structure de restauration impact les conditions de travail. A ce titre, le CHSCT doit être consulté ce qui n'est pas toujours le cas.

Enfin la disparité de tarifs facturés aux agents sur le territoire national n'est pas acceptable. Les agents doivent bénéficier de la prestation de restauration collective au même tarif.

Le service public de la restauration collective pour les agents des ministères économiques et financiers ne trouvera son salut que par une réforme de la méthode de gouvernance budgétaire et une approche plurielle qui ne répond pas qu'au seul diktat de la contrainte budgétaire.

Annexe :

Dpt	Ville
3	MONLUCON
12	VILLEFRANCE DE ROUERGUE
17	ROCHEFORT
18	SANCERRE
22	LANNION
22	LOUDEAC
22	GUINGAMP
23	GUERET
27	EVREUX
27	VERNON
29	QUIMPERLE
29	CHATEAULIN
29	MORLAIX
33	ARCACHON
33	CENON
42	ROANNE
49	SAUMUR
60	SENLIS
50	GRANVILLE
58	PONTIVY
60	CLERMONT
62	ECUIRES MONTREUIL
62	LILLERS
62	ST POL SUR TERNOISE
62	BRUAY
63	ISSOIRE
63	RIOM
67	SELESTAT
72	MAMERS
72	LA FLECHE
74	THONONS LES BAINS
77	LAGNY
80	PERONNE
85	CHALLANS
91	PALAISEAU
92	MONTROUGE
93	LE RAINCY
93	MONTREUIL S/BOIS
94	CHAMPIGNY
94	VINCENNES
94	SAINT MAUR-DES-FOSSES
95	ARGENTEUIL
95	ST LEU LA FORET
95	GARGES LES GONESSE